



OIC/CFM-46/2019/POA/RES/FINAL

**RESOLUTION
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025
ADOPTÉ À LA 46^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES
MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la
prospérité et le développement.)*

**ABU DHABI, EMIRATS ARABES UNIS
24-25 JOUMADA AL AKHIRAH 1440H
(1-2 MARS 2019)**

RESOLUTION 1/46-P0A
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des cinquante années de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 24-25 Jomada Al Akhira 1440 H (01-02 mars 2019) ;

Se référant aux objectifs et principes consacrés dans la Charte de l'Organisation de la coopération islamique (OCI);

Rappelant la déclaration de la troisième session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet (Makkah Al-Moukarramah, 7-8 décembre 2005) entérinant le Programme d'Action Décennal de l'OCI qui s'est achevé en décembre 2015 ;

Rappelant en outre le communiqué final et la déclaration de la treizième Conférence islamique au sommet (Istanbul, 14-15 avril 2016) adoptant l'OCI-2025 en tant que programme d'action pour la décennie 2016-2025 comportant un programme complet de coopération et de partenariat dans les domaines prioritaires;

Appréciant le premier rapport d'avancement pour la période 2016-2017 présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre des différents programmes et activités, comme indiqué dans le plan de mise en œuvre actualisé 2016-2025 présenté à la 45e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (Dakha, 5-6 mai 2018);

Appréciant en outre les mesures prises en 2018 par le Secrétariat général ainsi que par tous les autres organes et institutions du système de l'OCI dans le cadre des efforts entrepris pour la mise en œuvre effective du Programme d'action ;

Ayant examiné le rapport pertinent du Secrétaire général et *prenant note* du deuxième rapport d'avancement pour la période 2017-2018 reflétant la tendance positive qui se poursuit au niveau de la mise en œuvre de l'OCI-2025 :

1. **INVITE** tous les États membres, organes et institutions du système de l'OCI, ainsi que les organisations internationales et régionales compétentes et les institutions spécialisées des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace du Programme d'action.
2. **INVITE** les États membres à encourager leurs autorités nationales compétentes à manifester leur intérêt pour les programmes et projets spécifiques qu'elles souhaitent entreprendre indépendamment ou collectivement, dans le cadre de la réalisation des objectifs, programmes et activités de l'OCI-2025. À cet égard, le Secrétariat général assurera la coordination avec les autorités nationales, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux et harmonisera les propositions, le cas échéant, pour faire correspondre les priorités nationales aux objectifs convenus de l'OCI-2025. Une

réunion de coordination des parties prenantes sera convoquée pour concrétiser les propositions spécifiques reçues des Etats membres ;

3. **DEMANDE** au Secrétaire général d'organiser une réunion d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de l'OCI-2025, avec l'implication des Etats membres, dans le cadre du Comité des Représentants Permanents (CRP) et de tous les organes et institutions compétents de l'OCI, en 2020, afin d'évaluer l'impact de ses programmes et activités sur la réalisation des buts et objectifs approuvés ; les sections pertinentes de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de l'OCI-2025 feront l'objet d'une révision approfondie par le COMCEC, le COMSTECH et le COMIAC, lors de leurs sessions en 2020.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général d'établir la coordination requise avec les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris les comités permanents, et de soumettre un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'OCI-2025 pour l'année 2019.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour examen et appréciation.